



Saint Agnan en Vercors, le 3 décembre 2016

association
éducation
environnement
protection
nature

sorties et ateliers
conférences
stages
expositions
conception

Positionnement de l'association MILLE TRACES relatif aux projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors

Apprenant que plusieurs projets d'implantation d'éoliennes sur le Parc naturel régional (PNR) du Vercors sont en cours de discussion entre des associations, des représentants du Parc et certains élus, l'association Mille Traces souhaite émettre un positionnement en l'état actuel de ses connaissances sur ces questions.

En tant qu'association de protection de la nature, l'association Mille Traces est globalement favorable au développement des énergies renouvelables, à la recherche en faveur d'une transition énergétique adaptée aux besoins et circonstances locaux et permettant une alternative aux formes de production d'énergie qui se font au détriment de la nature, des ressources naturelles et de leur renouvellement, ainsi que de la sécurité des personnes (exploitation des ressources fossiles responsables de l'effet de serre et énergie nucléaire notamment). **L'association considère que l'énergie éolienne fait partie intégrante de ces alternatives.**

Cependant, le développement de l'énergie éolienne ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité. Les projets d'éoliennes industrielles sont donc à développer de manière à éviter leurs impacts négatifs sur la faune et la flore, sachant que les principaux risques liés aux parcs éoliens vis-à-vis de la biodiversité concernent l'avifaune et les chauves-souris. En fonction des lieux, les implantations prévues peuvent également conduire à une utilisation non-négligeable d'espace (aire des fondations, zones de chantier et pistes d'accès à créer), pouvant impacter d'autres composantes de la biodiversité (habitats naturels, flore, autres groupes faunistiques). **L'implantation de parcs éoliens doit donc être réalisée sur des zones de faible à très faible enjeu/sensibilité écologique et à proximité des zones de consommation d'électricité.**

Or, le PNR du Vercors présente un territoire dont la vocation est de « préserver le patrimoine naturel » notamment en « contribuant à l'enrichissement de la biodiversité » (cf. La charte du Parc du Vercors). En 2007, le département de la Drôme s'est doté d'un schéma de développement éolien afin de concilier la nécessité du développement de cette énergie renouvelable avec les autres enjeux territoriaux, et notamment ceux liés à la biodiversité. Les différentes analyses et cartes établies par ce schéma indiquent de forts enjeux et sensibilités sur le territoire du PNR du Vercors (qui sont par ailleurs bien connus par les naturalistes drômois). Ainsi, **une carte synthétisant l'ensemble des contraintes indique que la majeure partie du territoire du Vercors est peu propice, voire inopportune, au développement éolien.** Le territoire du PNR concentre notamment des enjeux exceptionnels vis-à-vis des grands rapaces, particulièrement sensibles aux parcs éoliens. De même, des parties assez importantes du territoire présentent des enjeux forts vis-à-vis des chiroptères, qui sont encore davantage sensibles à la présence d'éoliennes.

L'implantation de parcs éoliens industriels sur le territoire du PNR du Vercors implique donc un fort risque d'impacts significatifs pour la biodiversité (notamment l'avifaune et les chiroptères) du Vercors. Aussi, en l'absence d'éléments plus précis, permettant de conclure à une absence ou une très forte limitation d'impacts sur la biodiversité, l'association Mille Traces reste très réservée concernant le développement de projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire du PNR du Vercors.

Pour Mille Traces, son Président,
Laurent GOURAND

le Rousset en Vercors
26420 St Agnan en Vercors
fax / tel.: 04 75 48 13 77
contact@mille-traces.org
http://mille-traces.org

